

République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail



Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du budget et du portefeuille de l'Etat



Secrétariat Technique Permanent
du Conseil National pour la Nutrition



Projet Multisectoriel de Nutrition et de
Développement de la Petite Enfance (PMNDPE)

TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'EVALUATION DES
OPERATEURS/STRUCTURES D'APPUI AUX COMMUNAUTES DE BASE POUR LA MISE
EN ŒUVRE DES ACTIVITES DANS LE CADRE DU PROJET MULTISECTORIEL DE
NUTRITION ET DE DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE**

Avril 2019

1- CONTEXTE

La République de Côte d'Ivoire a signé, le 16 Février 2018, des Accords de Financement avec l'Association Internationale de Développement (IDA), pour la mise en œuvre du Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE). A cet effet, une Unité de Gestion du Projet (UGP) a été mise en place en Octobre 2018.

L'objectif de développement du Projet est d'accroître la couverture des interventions de nutrition et de développement de la petite enfance dans les zones sélectionnées sur le territoire national. Les activités du PMNDPE se dérouleront dans les 14 Régions Administratives suivantes : le Poro, le Tchologo, la Bagoué, le Bounkani, le Gontougo, le Kabadougou, le Folon, le Bafing, le Worodougou, le Béré, le Haut-Sassandra, la Marahoué, l'Iffou, et le Bélier. Ces régions sont réparties dans les différents pôles de développement situés au Nord, au Nord-Est, au Nord-Ouest, au Centre et au Centre Ouest du pays.

Les activités du PMNDPE sont articulées autour de trois principales composantes dont deux composantes techniques et une composante administrative : 1 : Interventions en matière de nutrition et de développement de la petite enfance / 2 : Gouvernance et gestion de la nutrition / 3 : Gestion du Projet.

Le projet cible les enfants de moins de 5 ans, les femmes en âge de procréer et les adolescentes. Un focus est mis sur la période critique des 1 000 premiers jours, depuis la grossesse jusqu'au deuxième anniversaire de l'enfant.

La mise en œuvre des activités se fera par contractualisation avec des ONG, des associations ou autres organisations professionnelles ou de la société civile ainsi que des structures d'appui technique pour les activités de nutrition et de développement de la petite enfance, mais également pour celles relatives au développement et à la diversification d'AGR, à l'accès à l'eau potable et aux services sociaux de base en général. Ces organisations représentent les Agences d'Exécution Locales (AEL) du projet qui jouent le rôle d'interface entre les communautés, les services décentralisés et le corps sous-préfectoral.

De façon opérationnelle, les mécanismes de mise en œuvre s'appuient sur les plateformes sous-préfectorales et régionales en ce qui concerne la coordination, la planification et le suivi. Au niveau communautaire, l'approche consiste à mettre en place les Foyers de Renforcement des Activités de Nutrition Communautaire (FRANCs) pour la mise en œuvre des activités de nutrition et de Développement de la Petite Enfance (DPE). Les FRANCs sont constitués de membres de la communauté, et auront à charge d'animer les activités communautaires. Ils sont choisis en lien avec la communauté elle-même. Le processus de mise en place des FRANCs par les communautés requiert une facilitation et une formation de proximité, lesquelles seront assignées aux Agences d'Exécution Locales (AEL). En plus, les AELs auront pour tâche, entre autre, i) l'appui aux comités sous-préfectoraux de nutrition, ii) l'élaboration des sous-projets communautaires, iii) le suivi des activités des FRANCs, iv) La redevabilité auprès des plateformes communautaires, sous-préfectorales et régionales.

Dans cette optique, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé et a permis de présélectionner plusieurs structures potentielles sur la base des informations théoriques contenues dans les dossiers de manifestation d'intérêt. Dans le cadre du processus de recrutement, il est prévu une phase de vérification des informations fournies sur le terrain avant la soumission des offres techniques et financières dans le but de s'assurer de la qualité des structures qui devront prendre part au projet.

C'est dans ce cadre que l'UGP PMNDPE en collaboration avec le STP-CNN procède au recrutement d'un cabinet devant conduire cette mission de vérification d'informations auprès des structures candidates.

2- OBJECTIFS

L'objet de la mission est d'évaluer les capacités techniques, administratives et institutionnelles des structures déjà présélectionnées à partir d'une grille d'évaluation proposée par l'UGP-PMNDPE et d'identifier celles qui ont les compétences requises pour la mise en œuvre des activités communautaires du PMNDPE.

Il s'agira de façon spécifique, de recruter un cabinet national ou international pour évaluer les :

- Capacités administratives et managériales des structures présélectionnées ;
- Capacités techniques et matérielles des structures présélectionnées ;
- Capacités fiduciaires des structures présélectionnées ;
- Analyser les forces et faiblesses des structures présélectionnées ;
- Proposer une liste des structures à retenir pour la poursuite du processus de sélection.

3- RESULTAT ATTENDU

Les résultats attendus à l'issue de cette mission sont :

- Un outil standard de collecte d'informations est élaboré
- Les capacités techniques, administratives et fiduciaires des ONG locales et structures techniques présélectionnées dans les zones d'intervention du PMNDPE sont connues et appréciées ;
- les ONG locales ou structures techniques sont identifiées pour chaque zone d'intervention du projet selon son étendue ;

4- MISSION DES CONSULTANTS

La mission assignée au cabinet se décline en 3 volets, définis comme suit :

a- Evaluation des capacités techniques et matérielles :

- Evaluer les champs d'expertises des structures (ONG locales et autres structures techniques présentes) ;
- Evaluer la couverture géographique des interventions des structures ; et (ii) l'expérience/expertise en nutrition communautaire et approche participative
- Vérifier l'expérience des structures dans les domaines des activités de mise en œuvre du PMNDPE ainsi que les outils utilisés (la capacité (i) à identifier et sélectionner des sous-projets pertinents et viables, etc., (ii) à apporter un appui organisationnel/structurel et technique aux FRANCS et aux plateformes sous-préfectorales, (iii) à produire les rapports d'activités, dans les délais, etc.) ;
- Evaluer le degré d'équipement de chaque structure à savoir, le matériel bureautique et les matériels roulants (siège/bureau, outils informatiques, véhicules, moto, etc.) ;
- Evaluer les capacités techniques du personnel à répondre efficacement aux attentes dans le cadre de la gestion administrative et fiduciaire, la gestion financière, l'appui/conseil et l'accompagnement des FRANCS, des plateformes sous-préfectorales, etc...

b- Evaluation des capacités administratives et managériales :

- Vérifier les documents attestant de l'existence légale des structures ;
- Vérifier l'effectivité du staff (nombre, qualification, expériences ...) ..;
- Evaluer le processus de prise de décisions opérationnelles et des décisions d'orientation générale et politique ;
- Vérifier la qualité des rapports, le système de classement et de reporting.

- Evaluer sa capacité de planification, les aspects fonctionnels et les stratégies d'intervention ;
- Evaluer les responsabilités en matière de gestion financière et comptable et fiduciaires (notamment la passation des marchés) ;
- Vérifier la participation de ces ONG locales et autres structures techniques, leurs niveaux d'implication et de responsabilités effectives à d'autres réseaux, associations, fédération ou structures faïtières, etc.

c- Evaluation des capacités financières

- S'assurer de l'existence d'un compte bancaire, de la gestion de caisse, des documents comptables, etc. ;
- Vérifier le processus d'approbation des dépenses des structures, le nombre de signature requises, les facture Proforma, les reçus avec sticker etc ;
- Vérifier le processus de passation des marchés, etc ;
- Evaluer le processus de budgétisation.
- Evaluer la capacité à rapporter sur la gestion comptable et financière, notamment sur les trois exercices précédents
- Analyser La qualité des audits externes conduits par des auditeurs indépendants au cours des trois dernières années comptables closes ;
- Vérifier L'existence de manuel de procédures financières et comptables y compris la passation de marchés ;
- Analyse la qualité de la gouvernance de ces ONG / AEL;
- Analyser le format et contenu des rapports financiers intérimaires ;
- Vérifier l'effectivité du système d'information (logiciel comptable).
-

Puis

- Evaluer les atouts et les potentialités dont dispose chaque structure pour la mise en œuvre du PMNDPE ;
- Identifier les insuffisances et si possible les mesures palliatives.

A la fin de la mission, le cabinet devra produire un rapport d'évaluation et faire des recommandations ainsi que des alternatives éventuelles pour utiliser aux mieux les ONG locales soit à titre individuel, soit sous la forme de regroupements (Consortium) selon des avantages comparatifs des unes et des autres.

NB : sur la base de la mission ainsi définie, le Cabinet proposera des outils de collecte d'informations et ces outils seront validés par l'UGP et le STP

5- LIVRABLES

Les livrables suivants sont attendus de l'étude :

- Livrable 1 : la méthodologie et les outils préliminaires pour l'approbation du STP
- Livrable 2 : un rapport de test des outils et les versions affinées après le test
- Livrable 3 : une liste de tous les ONG et les autres organismes inclus dans l'évaluation pour une revue et l'approbation du STP
- Livrable 4 : une base de données relative à toutes les informations collectées;
- Livrable 5: Un rapport préliminaire pour discussion avec les parties prenantes;
- Livrable 6 : Un rapport final
- Livrable 7 : une présentation Power point des résultats de l'évaluation;

6- PROFIL DU CABINET

Le Cabinet national ou international doit répondre aux exigences suivantes :

- Être un cabinet de réputation nationale ou internationale en règle avec la réglementation en place dans le pays;

- Avoir conduit au moins trois (3) missions similaires dans les différents domaines clés de la mission ;
- Disposer d'au moins une (1) expérience de travail avec des projets financés par des bailleurs de fonds est un atout;
- Au moins deux (2) lettres de satisfaction de clients pour la conduite ou la réalisation de telles missions.

En plus de son profil, le cabinet doit justifier à minima des spécialistes suivants :

- un coordonnateur principal avec une expérience réussie dans la coordination d'évaluations similaires;
- un spécialiste en gestion de projets communautaires ayant au moins deux expériences prouvées dans la conduite de missions similaires
- un spécialiste en gestion administrative et financière qui doit avoir réalisé au moins (5) missions d'évaluation de capacité en gestion financière d'entité ayant géré des projets financés par l'IDA / Banque mondiale ou tout autre PTFs ayant des exigences de gestion financière comparable à celles de la Banque mondiale (fournir dans les CV, des référence de projets financés par l'IDA / Banque mondiale ou par les PTF) ;
- Un spécialiste en santé, DPE, nutrition ou agronomie ayant au moins deux expériences prouvées dans la conduite de missions similaires

Les références de ces différentes expériences devront être capitalisées et précisées.

7- LIEU ET DUREE DE LA CONSULTANCE

Lieu d'exécution de la mission

Les évaluations auront lieu dans les 14 régions que sont : Poro, Tchologo, Bagoué, Gontougo, Bounkani, Kabadougou, Folon, Bafing, Worodougou, Béré, Marahoué, Haut-Sassandra, Bélier et Iffou.

La mission se focalisera prioritairement et dans l'urgence sur les régions du Poro, du Tchologo et de la Bagoué, ensuite la mission s'étendra dans les autres régions cibles du projet.

Durée de la mission

La durée de la mission est de 15 jours ouvrables soit 21 jours calendaires pour les trois premières régions de la zone nord (Poro, Bagoué et Tchologo). La durée de la mission pour les autres régions restantes sera fixée plus tard en fonction du plan de déploiement du projet et surtout en tirant les leçons de cette première phase d'évaluation. Ce faisant, un avenant sera élaboré sur la base de l'expérience de la zone nord, pour permettre au cabinet retenu d'intervenir dans les autres zones d'intervention du Projet.

8- CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERET

Les structures et organismes intéressés par le présent avis, devront apporter la preuve :

- De leur existence légale (documents administratifs);
- De leurs capacités techniques (joindre les CV du personnel) ;
- Au moins deux références en matière de conduite d'étude ou évaluation de ce type ;

9- SOUMISSION DES DOSSIERS

Les dossiers de candidatures devront parvenir, sous plis fermés **(un original + 5 copies)**, avec la mention **Recrutement de Cabinet pour l'évaluation des opérateurs/structures d'appui**

aux communautés de base pour la mise en œuvre des activités dans le cadre du projet multisectoriel de nutrition et de développement de la petite enfance.

NB : les candidats hors d'Abidjan peuvent faire imprimer et déposer leur dossier par un correspondant à Abidjan. Les candidatures électroniques ne sont pas acceptées.

Au plus tard le 15 Mai 2019 à 17 heures au Secrétariat du Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE), sis Angré, 8ème tranche, entre le stade d'Angré et la résidence NIABLE– Tél: 78 93 92 68. Les termes de référence, obligatoires, peuvent être consultés ou téléchargés sur le site <http://www.nutrition.gouv.ci>).

Pour obtenir des informations, écrivez à l'adresse suivante :

scepassationmarchespmndpe@gmail.com

ANNEXES

L'évaluation peut s'articuler autour du plan indicatif suivant :

Titre du Projet			
Nom de l'ONG Locale ou de tout autre Institution			
Zone d'intervention proposée			
Date de l'Evaluation			
INDICATEUR	DOMAINE D'EVALUATION	DOCUMENTS/OUTILS APPLICABLES	OBSERVATIONS
1^{ère} Partie- REFERENCES ET CONTROLES PRELEMINAIRES			
1.1 Historique et conformité aux Résolutions/Normes nationales et internationales			
1.1.1 Historique	Date de création et durée d'existence L'institution a-t-elle récemment connu une réorganisation/restructuration ?		
1.1.2 Certification	L'institution a-t-elle un statut juridique ? L'institution a-t-elle déjà obtenu la certification sur la base des normes nationales ou internationales ?		
2^{ème} PARTIE : EVALUATION DE LA CAPACITE DE L'ONG LOCALE EN MATIERE DE GESTION DE PROJET.			
2.1 Capacité Managériale			
Aptitude à planifier, contrôler et coordonner des activités.			
Planification, Suivi & Evaluation	L'institution dispose-t-elle d'un manuel de procédure ? L'institution fait-elle des propositions claires, faisant preuve d'une cohérence interne avec des cadres d'intervention, y compris des plans de travail détaillés L'institution tient-elle régulièrement des réunions d'examen de programmes et de projets ? Y a-t-il des résultats/produits livrables quantifiables dans les plans du projet défini ? L'institution avait-elle auparavant connu l'approche/ méthodologie du PMNDPE (gestion axée sur les résultats) ou de ce qui en tient lieu dans d'autres agences donatrices ?		
	L'institution veille-t-elle à l'état d'avancement par rapport aux indicateurs et aux cibles bien définis et évalue-t-elle le niveau de réalisation de son programme/projet ? L'institution rend-elle régulièrement compte aux parties prenantes?		
2.2 Capacité Technique			
2.2.1 Spécialisation	L'institution est-elle tenue informée des techniques/ compétences/politiques/tendances les plus récentes dans les domaines spécifiques et sensibles à la nutrition ? (santé, agriculture, ressources animales, eau et assainissement, protection sociale etc.) L'institution a au moins 03 ans d'expérience dans la mise en œuvre de projets, sous-projets ou activités communautaires ? L'institution a une couverture de projet, sous-projet ou activité communautaire d'au moins 01 district de santé (ou plus d'une Collectivité Locale) au cours des 03 dernières années		

	<p>L'institution a-t-elle une expérience dans la collaboration avec les Collectivités locales ?</p> <p>L'institution a-t-elle une expérience dans la collaboration avec les structures décentralisées ?</p> <p>L'institution a-t-elle un protocole d'accord ou de convention ?</p>		
2.2.2 Capacité à superviser les aspects techniques du projet.	<p>L'institution sait-elle comment obtenir des données de base, mettre au point des indicateurs ?</p> <p>Applique-t-elle des méthodes d'approche efficaces pour atteindre ses objectifs (par exemple les méthodes participatives) ?</p>		
2.2.3 Ressources humaines	<p>L'institution dispose-t-elle de personnes ressources en santé/nutrition ?</p> <p>L'institution dispose-t-elle de personnes ressources en développement agricole ?</p> <p>L'institution dispose-t-elle de personnes ressources en développement communautaire ?</p> <p>L'institution dispose-t-elle de personnes ressources en gestion financière et comptabilité ?</p> <p>L'institution dispose-t-elle de personnes ressources en suivi-évaluation ?</p> <p>L'institution dispose-t-elle de personnes ressources en formation-communication ?</p> <p>L'institution utilise-t-elle des capacités locales (ressources financières/humaines/autres) ?</p> <p>De quelle capacité dispose l'institution pour assurer la coordination entre son siège social et les entités/succursales décentralisées (le cas échéant) ?</p> <p>Le personnel a-t-il reçu une formation en méthodologie de gestion de projets ?</p>		
3^{ème} PARTIE. EVALUATION DE LA CAPACITE DES INSTITUTIONS NATIONALES EN MATIERE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE			
3.1 Capacité administrative			
Aptitude à fournir un appui logistique et des infrastructures adéquats			
3.1.1 Aptitude à gérer et à entretenir les infrastructures et le matériel	<p>L'institution dispose-t-elle des infrastructures et du matériel logistiques ?</p> <p>L'institution peut-elle gérer et entretenir le matériel ?</p>		
3.1.2 Capacité à s'approvisionner en biens, services et travaux sur une base transparente et concurrentielle	<p>L'institution est-elle capable de se procurer des biens, des services et des travaux de manière transparente et concurrentielle ?</p> <p>L'institution a-t-elle des contrats type ou accès à un conseiller juridique pour s'assurer que les contrats respectent les normes de performance, protègent les intérêts de la Banque Mondiale et de l'institution et sont exécutoires ?</p> <p>L'institution est-elle habilitée à passer un contrat ?</p>		

3.1.3 Capacité à recruter et gérer le personnel le mieux qualifié sur une base transparente et concurrentielle	L'institution est-elle capable de pourvoir le projet en personnel et de signer le contrat avec le personnel? L'institution utilise-t-elle un texte écrit pour la description de poste à l'intention des consultants et des experts ?		
3.2 Capacité Financière <i>Aptitude à assurer la gestion appropriée des fonds</i>			
3.2.1 Gestion Financière et sources de financement	L'institution dispose-t-elle d'un système informatisé de gestion comptable un audit a-t-il été réalisé au cours des 03 dernières années Y a-t-il un cycle budgétaire régulier ? L'institution élabore-t-elle des budgets pour programme/projet ? Quelle est la somme d'argent la plus élevée que l'institution ait eu à gérer ? L'institution assure-t-elle la sécurité physique des avances de caisse, de la trésorerie et des dossiers ? L'institution procède-t-elle au versement de fonds à temps et de manière efficace ? L'institution dispose-t-elle des procédures en matière d'autorité, de responsabilité, de contrôle et de reddition de comptes pour la manipulation des fonds ? L'institution a-t-elle une réputation de stabilité et de fiabilité financières?		
3.2.2. Système comptable	L'institution a-t-elle une comptabilité bien tenue, exacte et informative ? L'institution a-t-elle la capacité d'assurer l'établissement des états et des rapports financiers convenables ?		
3.2.3. Connaissance du système financier de la Banque mondiale	L'institution est-elle dotée d'un personnel qui a une bonne connaissance du logiciel Tompro ?		